

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 492**

### Intitulé

DE : Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                           |
|--|--|
| Ministère chargé des sports et de la jeunesse, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), MINISTERE CHARGE DE LA JUSTICE, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE<br>Modalités d'élaboration de références :<br>Commissions professionnelles consultatives (ministère chargé des affaires sociales), conseil supérieur de l'éducation , CPC sanitaire et sociales (20ème CPC). | Directeur régional des affaires sanitaires et sociales, recteur d'academie |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

332 Travail social

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles. Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur éducateur exerce les fonctions suivantes :

- il exerce une relation éducative au sein d'un espace collectif
- il anime et organise la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration
- il participe au dispositif institutionnel.

Domaine de compétences 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé

Domaine de compétences 2 - Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Domaine de compétences 3 - Travail en équipe pluri-professionnelle

Domaine de compétences 4 - Implication dans les dynamiques institutionnelles.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans le cadre de missions d'intérêt général, les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics.

Les moniteurs éducateurs sont employés par les collectivités territoriales, la fonction publique et les associations et structures privées.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1207 : Intervention socioéducative

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend : - Soutenance orale d'une note de réflexion sur l'accompagnement social et éducatif spécialisé

- Entretien portant sur la formation pratique
- Entretien à partir d'un dossier thématique
- Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles
- + 2 évaluations sur les sites de stage (Evaluation des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe -DC1- + Evaluations des capacités du candidat à travailler en équipe pluri-professionnelle -DC3 - )
- + Evaluation organisée en cours de formation sur le cadre institutionnel et la position du moniteur éducateur.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X   |     | Le recteur d'académie nomme le jury du diplôme qui comprend : - le recteur ou son représentant, président du jury;<br>- le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, vice-président;<br>- des formateurs préparant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou à d'autres diplômes d'Etat sociaux, socio-culturels ou paramédicaux, des membres de l'enseignement supérieur ou des professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire;<br>des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées en matière d'action éducative et sociale;<br>- pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés. |
| En contrat d'apprentissage                                       | X   |     | IDEM  |
| Après un parcours de formation continue                          | X   |     | IDEM  |
| En contrat de professionnalisation                               | X   |     | IDEM  |
| Par candidature individuelle                                     |     | X   |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2005                      | X   |     | IDEM  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS   | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--|-------------------------------------|
| Autres certifications :<br>Allègements de formation et/ou dispenses de certification en fonction du diplôme détenu à l'entrée en formation |                                     |

**Base légale****Référence du décret général :**

- Décret N° 2007-898 du 15 mai 2007 (Journal officiel du 16 mai 2007) - Arrêté du 20 juin 2007 (Journal officiel du 4 juillet 2007)

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 6 juillet 1990 fixant les modalités de sélection et de formation des moniteurs éducateurs, d'organisation des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur et conditions d'agrément des centres de formation et conditions d'agrément des directeurs.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Info'métiers santé social : 0.825.042.042  
(0,15€/mn)

<http://www.social.gouv.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Rectorat

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**  
**Historique de la certification :**